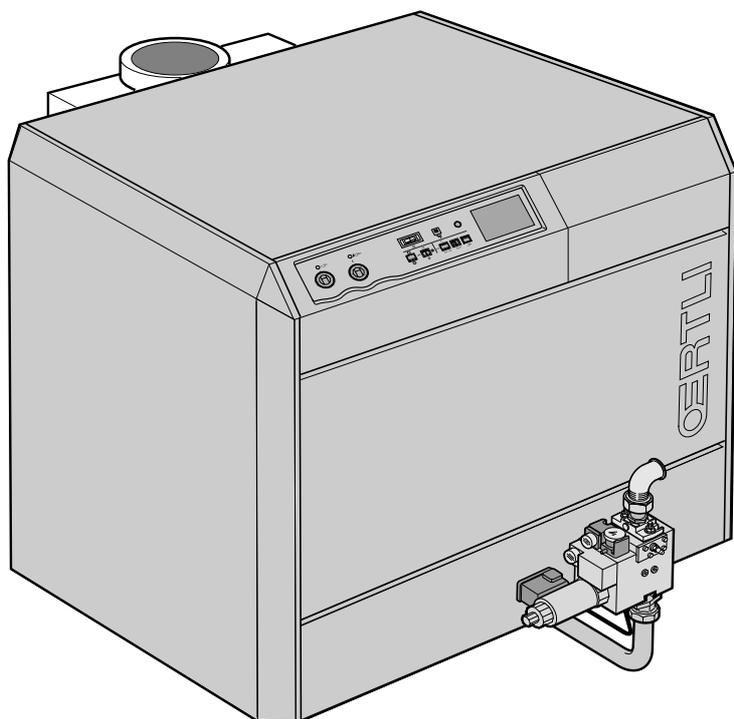


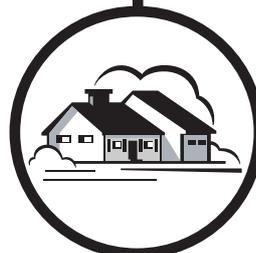
Français
11/10/06

GSR 330 N

Chaudières à gaz



Notice
Utilisation



OERTLI
www.oertli.fr

129325

CE



Sommaire

Symboles utilisés	3
Recommandations importantes	3
1 Aération	3
2 Entretien	3
3 Adaptation à un autre gaz	3
Description	4
1 Chaudière	4
2 Tableau de commande	4
Mise en service	5
Arrêt de la chaudière	5
En cas de dérangement	6

Nous vous félicitons d'avoir choisi un produit de qualité. Nous vous conseillons vivement de lire les instructions suivantes afin de garantir le fonctionnement optimal de votre appareil. Nous sommes persuadés qu'il vous donnera entière satisfaction et répondra à toutes vos attentes.

Symboles utilisés

 **Attention danger**
Risque de dommages corporels et matériels. Respecter impérativement les consignes pour la sécurité des personnes et des biens.

 Information particulière
Tenir compte de l'information pour maintenir le confort.

 Renvoi
Renvoi vers d'autres notices ou d'autres pages de la notice.

Recommandations importantes

 Le bon fonctionnement de l'appareil est conditionné par le strict respect de la présente notice.

 Toute intervention sur l'appareil et sur l'installation de chauffage doit être réalisée par un professionnel qualifié.

 Notre responsabilité en qualité de fabricant ne saurait être engagée au titre d'une mauvaise utilisation de l'appareil, d'un défaut ou d'insuffisance d'entretien de celui-ci, ou de l'installation de l'appareil (il vous appartient à cet égard de veiller à ce que cette dernière soit réalisée par un installateur professionnel).

 Vérifier l'étanchéité des raccordements des tuyauteries gaz et eau.

 Vérifier que l'appareil est bien réglé pour le type de gaz utilisé.

 Respecter les polarités indiquées aux bornes : phase (L), neutre (N) et terre $\frac{1}{\perp}$.

 Vérifier régulièrement que l'installation est en eau et sous pression.

1 Aération

 Ne pas obstruer (même partiellement) les entrées d'air dans le local.

France : la section de l'aération, obligatoire dans le local où est installée la chaudière, doit être conforme à la norme DTU 61.1 (P 45 204) et en particulier à l'instruction relative aux aménagements généraux (Cahier 1764 avril 1982).

Belgique : la section de l'aération, obligatoire dans le local où est installée la chaudière, doit être conforme à la norme NBN D51-003.

Allemagne : la section de l'aération, obligatoire dans le local où est installée la chaudière, doit être conforme à la norme VDI 2050 fiche 1 et aux autres réglementations locales en vigueur

Autres pays : la section de l'aération, obligatoire dans le local où est installée la chaudière, doit être conforme aux normes en vigueur dans le pays.

2 Entretien

- L'entretien, le nettoyage de la chaudière, le ramonage du conduit de fumées et du pot de purge doivent être effectués obligatoirement au moins une fois par an par un professionnel qualifié.
- Il est recommandé de souscrire un contrat d'entretien.

- Vérifier régulièrement le niveau d'eau de l'installation et le compléter s'il y a lieu en évitant une entrée brutale d'eau froide dans la chaudière lorsqu'elle est chaude. Si cette opération se répète plusieurs fois par saison, chercher la fuite et y remédier.

 **Ne pas vidanger l'installation, sauf en cas de nécessité absolue.**
Exemple : Absence de plusieurs mois avec risque de gel dans le bâtiment.

3 Adaptation à un autre gaz

Belgique :

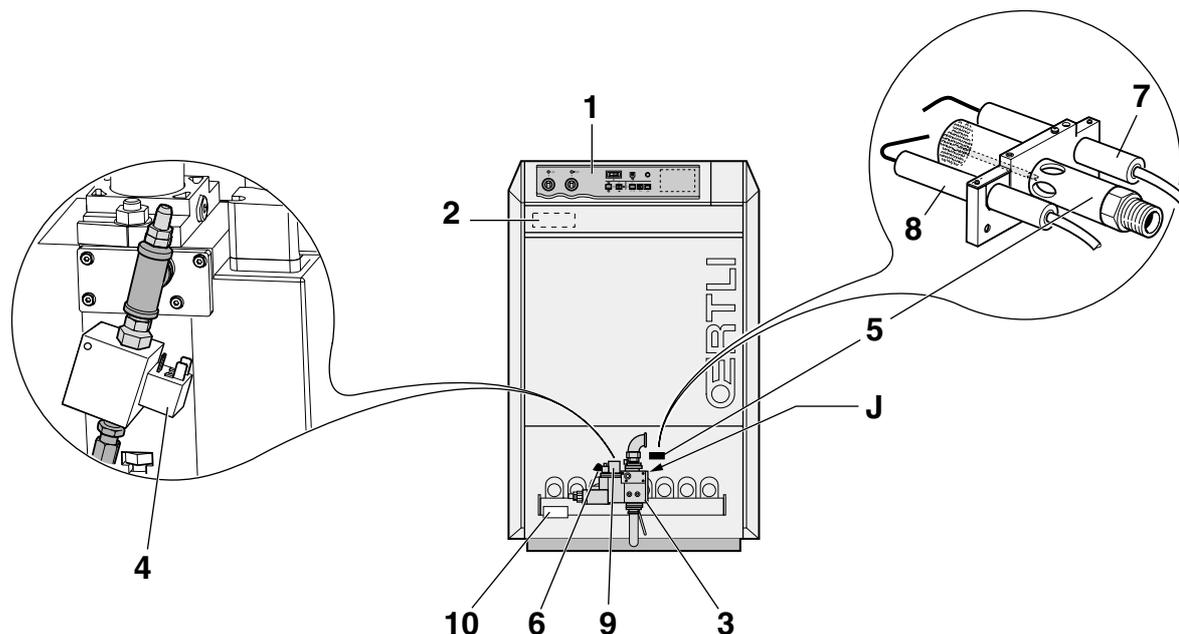
Les opérations nécessaires pour passer d'un gaz à un autre doivent être effectuées par un technicien SERV'élite.

Autres pays :

Les opérations nécessaires pour passer d'un gaz à un autre doivent être effectuées par votre installateur.

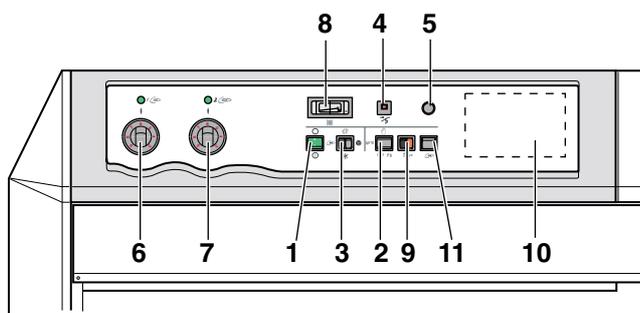
Description

1 Chaudière



- | | |
|---|--|
| 1. Tableau de commande | 7. Sonde d'ionisation |
| 2. Coffret de sécurité | 8. Electrode d'allumage |
| 3. Multibloc gaz : Vanne de sécurité + Vanne gaz (Allure 2) | 9. Pressostat gaz minimum |
| 4. Vanne d'allumage | 10. Transformateur d'allumage |
| 5. Brûleur d'allumage | J : Pressostat gaz maximum (Uniquement version 300 mbar) |
| 6. Visueur de flamme | |

2 Tableau de commande



- | | |
|--|---|
| 1. Interrupteur général Marche  / Arrêt  | 5. Thermostat de sécurité à réarmement manuel (110 °C) |
| 2. Interrupteur AUTO /  / TEST STB
TEST STB : Action momentanée pour tester le thermostat de sécurité
AUTO : Pour chaudières équipées d'une régulation REA, d'un module REA-030B ou d'un thermostat d'ambiance
 : Pour chaudières non équipées de régulation REA, ni d'un module REA-030B, ni d'un thermostat d'ambiance | 6. Thermostat de chaudière (réglable de 30 °C à 90 °C) |
| 3. Interrupteur Eté  / Hiver 
 : Chauffage et eau chaude sanitaire fonctionnent.
 : Seule l'eau chaude sanitaire est en fonctionnement. | 7. Thermostat de chaudière (réglable de 30 °C à 90 °C) |
| 4. Disjoncteur 4A | 8. Thermomètre de chaudière |
| | 9. Bouton de réarmement + Voyant alarme |
| | 10. Emplacement pour les options module de priorité à l'eau chaude sanitaire REA-030B ou régulation REA |
| | 11. Interrupteur de sélection du nombre d'allures du brûleur |

Mise en service

 **Seul un professionnel qualifié peut effectuer la première mise en service.**

1. Vérifier la pression d'eau dans l'installation. Faire un appoint d'eau si nécessaire.
2. Ouvrir le robinet gaz.
3. Vérifier la position de l'interrupteur 3 positions :
 - **AUTO** : Pour chaudières équipées d'une régulation REA, d'un module REA-030B ou d'un thermostat d'ambiance
 -  : Pour chaudières non équipées de régulation REA, ni d'un module REA-030B, ni d'un thermostat d'ambiance
4. Mettre l'interrupteur Eté/Hiver sur .
En présence d'une régulation, l'interrupteur doit être en position hiver .
5. Positionner les organes de réglage (thermostats, régulation) de façon à ce qu'il se produise une demande de chaleur.
 -  Le thermostat 1ère allure doit toujours être réglé à une valeur supérieure à celle du thermostat 2ème allure, d'environ 5°C.
 -  Si la chaudière est équipée d'une régulation REA, les thermostats chaudière doivent être en position maxi.
6. Vérifier que le thermostat de sécurité n'a pas déclenché. Retirer le capuchon du thermostat de sécurité et enfoncer le bouton de réarmement à l'aide d'un tournevis.
7. Mettre l'interrupteur Marche/Arrêt sur .

Arrêt de la chaudière

Mettre l'interrupteur Marche/Arrêt sur .

Précautions à prendre s'il y a risque de gel

Circuit de chauffage :

Utiliser un antigel bien dosé pour éviter le gel de l'eau de chauffage. A défaut, vidanger entièrement l'installation. Dans tous les cas, consulter l'installateur.

Circuit eau chaude sanitaire :

Vidanger le ballon et les tuyauteries d'eau sanitaire.

Précautions à prendre en cas d'arrêt prolongé (un an ou plus)

- Fermer le robinet d'arrivée gaz
- Faire ramoner soigneusement la chaudière et la cheminée.
- Fermer la porte de la chaudière pour éviter toute circulation d'air à l'intérieur.

En cas de dérangement

Vérifications à faire avant d'appeler l'installateur :

Le brûleur ne fonctionne pas :

- Vérifier les réglages du thermostat de chaudière.
- Coupure du thermostat de sécurité par surchauffe accidentelle. Vérifier que le thermostat de sécurité n'a pas déclenché. Pour redémarrer la chaudière, réarmer le thermostat de sécurité. Retirer le capuchon du thermostat de sécurité et enfoncer le bouton de réarmement à l'aide d'un tournevis. Refaire les opérations de mise en route. Appeler l'installateur.
- Le coffret de sécurité est en dérangement : Appuyer sur le bouton de réarmement. Appeler l'installateur.

Le brûleur fonctionne, mais les radiateurs sont froids :

- Purger les radiateurs.
- Réaliser l'appoint d'eau du circuit primaire.

- Vérifier le bon fonctionnement de l'accélérateur.
- S'il est souvent nécessaire de remettre de l'eau dans l'installation, contacter l'installateur.
- Vérifier la position de l'interrupteur 3 positions.
- Vérifier les réglages du thermostat de chaudière.

Avant de signaler un défaut à l'installateur, relever les informations suivantes :

- Type du produit
- Année de fabrication
- Numéro de série
- Type de gaz utilisé

i Ces indications se trouvent sur la plaquette signalétique collée à l'intérieur de la porte de la chaudière.

Garanties

Vous venez d'acquérir un appareil OERTLI et nous vous remercions de la confiance que vous nous avez ainsi témoignée.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que votre appareil gardera d'autant plus ses qualités premières qu'il sera vérifié et entretenu régulièrement.

Votre installateur et tout le réseau OERTLI restent bien entendu à votre disposition.

Conditions de garantie

Votre appareil bénéficie d'une garantie contractuelle contre tout vice de fabrication à compter de sa date d'achat mentionnée sur la facture de l'installateur.

La durée de notre garantie est mentionnée dans notre catalogue tarif.

Notre responsabilité en qualité de fabricant ne saurait être engagée au titre d'une mauvaise utilisation de l'appareil, d'un défaut ou d'insuffisance d'entretien de celui-ci, ou de l'installation de l'appareil (il vous appartient à cet égard de veiller à ce que cette dernière soit réalisée par un installateur professionnel).

Nous ne saurions en particulier être tenus pour responsables des dégâts matériels, pertes immatérielles ou accidents corporels consécutifs à une installation non conforme :

- aux dispositions légales et réglementaires ou imposées par les autorités locales
- aux dispositions nationales, voire locales et particulières régissant l'installation
- à nos notices et prescriptions d'installation, en particulier pour ce qui concerne l'entretien régulier des appareils
- aux règles de l'art.

Notre garantie est limitée à l'échange ou la réparation des seules pièces reconnues défectueuses par nos services techniques à l'exclusion des frais de main d'œuvre, de déplacement et de transport.

Notre garantie ne couvre pas le remplacement ou la réparation de pièces par suite notamment d'une usure normale, d'une mauvaise utilisation, d'interventions de tiers non qualifiés, d'un défaut ou d'insuffisance de surveillance ou d'entretien, d'une alimentation électrique non conforme et d'une utilisation d'un combustible inapproprié ou de mauvaise qualité.

Les sous-ensembles, tels que moteurs, pompes, vannes électriques, etc..., ne sont garantis que s'ils n'ont jamais été démontés.

France

Les dispositions qui précèdent ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale stipulée aux articles 1641 à 1648 du Code Civil.

Belgique

Les dispositions qui précèdent concernant la garantie contractuelle ne sont pas exclusives du bénéfice le cas échéant au profit de l'acheteur des dispositions légales applicables en Belgique en matière de vices cachés.

Suisse

L'application de la garantie est soumise aux conditions de vente, de livraison et de garantie de la société qui commercialise les produits OERTLI.

Autres pays

Les dispositions qui précèdent ne sont pas exclusives du bénéfice le cas échéant au profit de l'acheteur des dispositions légales applicables en matière de vices cachés dans le pays de l'acheteur.

OERTLI THERMIQUE S.A.S.

www.oertli.fr



Direction des Ventes France
Z.I. de Vieux-Thann
2, avenue Josué Heilmann • B.P. 16
F-68801 Thann Cedex

☎ 03 89 37 00 84
☎ 03 89 37 32 74

Assistance Technique

☎ 01 56 70 45 32
☎ 01 56 70 45 33
☎ 01 56 70 45 34
☎ 01 46 86 13 04
✉ assistance.technique@oertli.fr

OERTLI ROHLEDER WÄRMETECHNIK GmbH

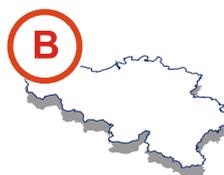
www.oertli.de



Raiffeisenstraße 3
D-71696 MÖGLINGEN

☎ 07141 24 54 0
☎ 07141 24 54 88
✉ info@oertli.de

OERTLI DISTRIBUTION BELGIQUE N.V. S.A.



Park Raghen
Dellingstraat 34
B-2800 MECHELEN

☎ 015 - 45 18 30
☎ 015 - 45 18 34
✉ info@oertli.be

OERTLI SERVICE AG

www.oertli-service.ch

Service technique
Technische Abteilung
Servizio tecnico



Bahnstraße 24
CH-8603 SCHWERZENBACH

☎ 01 806 41 41
☎ 01 806 41 00
✉ info@oertli-service.ch

VESCAL S.A. • Systèmes de chauffage

www.heizen.ch

Service commercial
Verkaufsbüro
Servizio commerciale

Z.I. de la Veyre, St-Légier
CH-1800 VEVEY 1

☎ 021 943 02 22
☎ 021 943 02 33
✉ info@vescal.ch

OERTLI THERMIQUE S.A.S.

Z.I. de Vieux-Thann
2, avenue Josué Heilmann • B.P. 50 018
F-68801 Thann Cedex

☎ +33 3 89 37 00 84
☎ +33 3 89 37 32 74



AD061

La société OERTLI THERMIQUE SAS ayant le souci de la qualité de ses produits, cherche en permanence à les améliorer. Elle se réserve donc le droit, à tout moment de modifier les caractéristiques indiquées dans ce document.